Denrées alimentaires: miel

1996/0114(CNS) - 04/05/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Paul LANNOYE (Verts, B), le Parlement européen a approuvé la proposition de directive avec les modifications adoptées le 14/01/1998 et avec un amendement stipulant que le pays d'origine doit obligatoirement figurer sur l'étiquette pour les miels originaires d'un pays hors Communauté.